

Des conventions ont été signées avec la justice, forces de l'ordre et justice vous protègent.



Avocat Général, et autres magistrats



Présidents de cour d'assise, juges etc etc



© Can Stock Photo

Policiers



Gendarmes

Sont chargés de faire **appliquer les lois**, et de **rendre la justice**, un simple outrage, ou plus grave, une agression à leur rencontre, seront **IMMEDIATEMENT** et lourdement condamnés.



L'arbitre Officiel est chargé de faire appliquer des règles de jeu

Depuis 2006, loi **J.F LAMOUR**, un arbitre est **délégué d'une mission de service public.**

Commettre un outrage ou frapper un arbitre doit faire l'objet de poursuites **IMMEDIATES.**

Votre fonction d'arbitre délégué de cette mission débute dès votre arrivée au stade.

En cas d'agression durant votre mission d'Arbitre, vous devez :

- Stopper la rencontre.
- Appeler ou faire appeler les forces de l'ordre (gendarmarie, police).
- Le ou les agresseurs identifiés, pourront être placés en garde à vue (*).
- Leurs jugements (**dans la semaine**) devant un tribunal Correctionnel sera possible en **comparution immédiate (*)**. Les peines encourues par les agresseurs seront aggravées (code Pénal).

*Si cette situation de flagrance n'est pas respectée avec **l'intervention Immédiate** et efficace des forces de l'ordre, votre plainte sera déposée ultérieurement et votre dossier enregistré, subira l'actuelle lenteur de traitement par les différents services de la Justice.*

(**) Les procureurs, et leurs substitues ordonnent rarement des gardes à vue et comparutions immédiates pour violences et ou brutalités sur des Arbitres.

Joël Kichou, Bureau UNAF 16